

AAP 3.5 - SOUTIEN AUX ACTIONS CULTURELLES



Date d'ouverture du dispositif : 12/01/2026
Date limite de dépôt des projets : 28/04/2026

- Favoriser la dynamique des acteurs culturels du milieu rural
- S'appuyer sur la culture comme levier d'attractivité et de création de lien
- Permettre d'élargir l'offre culturelle du territoire en mettant en valeur de nouvelles disciplines ou des sujets émergents interdisciplinaires
- Mettre en place et/ou renforcer l'itinérance des projets pour aller au plus près des habitants
- Favoriser la participation de tous les habitants à tous les âges de la vie en veillant à inclure la jeunesse
- Veiller à une répartition géographique des actions et événements culturels et irriguer les territoires ruraux

Dans le cadre de la programmation et de la médiation culturelle, cet engagement du GAL Ardèche passe par le soutien à des actions d'animation, de communication, de sensibilisation, de création et de diffusion culturelles visant à soutenir :

- Les événements itinérants dans au moins 4 communes dont au moins 2 de moins de 3 000 habitants
- Les événements hors-les-murs dans une commune de moins de 3 000 habitants autre que la commune du siège social de la structure.

AAP 4 - DÉVELOPPER DES PROJETS DE COOPÉRATION



Date d'ouverture du dispositif : 01/01/2026
Date limite de dépôt des projets : 30/06/2027

Un projet de coopération LEADER concerne au minimum deux territoires organisés et un opérateur par territoire. Dans le cadre de cet appel à projet, un des opérateurs doit être situé sur le territoire du GAL Ardèche et le second sur un autre territoire (autre GAL ou territoire organisé).

Un projet de coopération doit favoriser la réalisation d'actions concrètes et collectives entre tous les partenaires. Toutefois, dans certains cas, il peut inclure des actions spécifiques à un seul territoire à conditions que celles-ci contribuent au projet global de coopération.

Types d'actions qui peuvent être financées :

- Soutenir la stratégie de développement local
- Impulser de nouveaux partenariats entre acteurs et territoires
- Favoriser l'émergence de projets interterritoriaux
- Partager les compétences et les expériences pour accroître le caractère innovant des actions menées par le GAL

Uniquement des dépenses de fonctionnement

- Taux d'aide publique (TAP) : 100%
- Plancher de dépenses : 5 000€ HT
- Plafond de dépenses : 50 000€ HT

LEADER ARDÈCHE

PROJETS RURAUX INNOVANTS

APPELS À PROJETS LEADER

-2026-

Uniquement des dépenses de fonctionnement

- Taux d'aide publique (TAP) : 80%
- Plancher de dépenses : 5 000€ HT
- Plafond de dépenses : 35 000€ HT
- Subvention max LEADER : 10 000€ HT

**LEADER
ARDÈCHE**
PROJETS RURAUX INNOVANTS

CONTACTS ET PRÉCISIONS SUR LES APPELS À PROJETS :

www.leader-ardeche.fr
leader@archeagglo.fr



AAP 1 - REDYNAMISER LES COMMUNES VIA DES DÉMARCHES PARTICIPATIVES : LOGEMENTS COLLECTIFS INNOVANTS, CONCERTATION NOUVELLES FORMES URBAINES, ÉCO MOBILITÉ



Date d'ouverture du dispositif : 12/01/2026
Date limite de dépôt des projets : 31/03/2027

Types d'actions qui peuvent être financées :

- **Création et développement de nouvelles formes d'habitat** pour des logements collectifs innovants (dépendances de fonctionnement et d'investissement)
- **Démarches participatives** visant à développer de nouvelles formes urbaines concertées et/ou visant à favoriser l'intégration et l'implication des jeunes et des habitants (uniquement des dépenses de fonctionnement)
- **Mise en place de mobilités durables** (dépendances de fonctionnement)
- **Montée en compétence des acteurs du territoire** : développer des actions démonstratives et pédagogiques en direction des élus, habitants et acteurs privés pour faciliter le changement de comportements en matière d'urbanisme et de préservation des paysages (dépendances de fonctionnement)



- **Taux d'aide publique (TAP) : 80%**
- **Plancher de dépenses : 5 000€ HT**
- **Plafond de dépenses :**
investissement : 100 000€ HT
fonctionnement : 50 000€ HT

AAP 2 - TOURISME DURABLE : FILIÈRES TOURISTIQUES, CHANGEMENT DE PRATIQUE, ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS TOURISTIQUES



Date d'ouverture du dispositif : 09/02/2026
Date limite de dépôt des projets : 31/03/2027

Types d'actions qui peuvent être financées :

- **Valorisation des filières touristiques** via des actions collectives et innovantes (dépendances de fonctionnement et d'investissement)
- **Accompagnement des professionnels du tourisme** et des touristes dans leur changement de pratiques pour un tourisme responsable (transition écologique) (dépendances de fonctionnement et d'investissement)
- **Attractivité des métiers touristiques** via des actions mutualisées (dépendances de fonctionnement)



- **Taux d'aide publique (TAP) : 80%**
- **Plancher de dépenses : 5 000€ HT**
- **Plafond de dépenses :**
investissement : 100 000€ HT
fonctionnement : 50 000€ HT

AAP 3.1-4 - CRÉATION ET MAINTIEN D'ACTIVITÉS : LIEUX MUTUALISÉS, SERVICES DE PROXIMITÉ, FILIÈRES, TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE



Date d'ouverture du dispositif : 09/02/2026
Date limite de dépôt des projets : 31/03/2027

Types d'actions qui peuvent être financées :

- **Émergence, développement et maintien de nouveaux modèles économiques** ou dynamiques socio-professionnelles sur le territoire (dépendances de fonctionnement et d'investissement)
- **Installation de nouveaux professionnels** et maintien de services de proximité (dépendances d'investissement)
- **Valorisation des filières emblématiques et des ressources locales** (dépendances de fonctionnement)
- **Valorisation et développement des projets spécifiques** portant sur la transition écologique et énergétique (dépendances de fonctionnement)



- **Taux d'aide publique (TAP) : 80%**
- **Plancher de dépenses : 5 000€ HT**
- **Plafond de dépenses :**
investissement : 100 000€ HT
fonctionnement : 50 000€ HT